



Compte Rendu
Réunion du Groupe-Pays Tunisie
Mardi 16 février 2016
14h30-17h30

I/ Mot d'accueil et propos introductifs

14h30 – 14h45

- **Présentation de la délégation tunisienne :**

Nous avons le plaisir d'accueillir à cette occasion une délégation tunisienne composée de :

- M. Mokhtar HAMMAMI, Directeur général des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur
- M. Seifallah LASRAM, Président de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes et Maire de Tunis (FNVT)
- M. Adel BEN YAKHLEF, Directeur général du centre de formation et d'appui à la décentralisation (CFAD)
- M. Adel AGUERBAOUI, Secrétaire général du Gouvernorat du Kasserine
- M. Lotfi HARZALLAH, Sous directeur à la commune de Sousse
- M. Selim KHARRAT, Consultant chargé de l'étude sur l'état des lieux des municipalités tunisiennes dans le processus de décentralisation.
- M. Adel BEN OTHMAN, Consul adjoint de Tunisie à Marseille.

CUF préside exceptionnellement la réunion. La présidence du groupe pays Tunisie sera conservée par la région Provence-Alpes-Côte-D'azur et sera assurée par Mme Agnès Rampal, présidente de la commission Euro-méditerranée.

- **Objectifs de la réunion**

Un des objectifs est la poursuite de la dynamique de coopération décentralisée franco-tunisienne; les changements en Tunisie sont profonds ; construction d'un nouvel ordre administratif en Tunisie qui est en cours ; les élections locales viendront couronner tout ce travail de fond, pas encore visible.

Cette réunion nous permettra d'abord d'avoir un échange avec les partenaires tunisiens sur les enjeux et les priorités en matière de renforcement de capacité des collectivités tunisiennes au vu de la décentralisation. Nous nous appuierons également sur une étude réalisée par un consultant tunisien, Selim Kharrat, sur l'état des lieux de la situation des collectivités tunisiennes dans le cadre du processus de décentralisation.

A partir de ces éléments de compréhension sur la décentralisation et d'analyse des besoins, il conviendra dans une deuxième partie de la réunion de définir et développer un programme d'action franco-tunisienne, en précisant nos axes et thématiques d'intervention

II/ Enjeux et priorités en matière de renforcement de capacité des collectivités tunisiennes dans le cadre de la décentralisation

15h00-16h30

- **1/ Retour sur le Programme Mutualisé Tunisie : objectifs et actions engagées**

Ce projet est à l'initiative du groupe-pays Tunisie, les collectivités françaises ont souhaité mutualiser une partie de leur action, dans un nouveau contexte en France : un certain nombre de changements d'exécutifs (au niveau des communes, des départements, et plus récemment des régions), des contraintes budgétaires, une réforme territoriale. Cette nouvelle donne amène les collectivités à se réinterroger, à rechercher la valeur-ajoutée de la coopération internationale et l'impact pour leur territoire. Nous sommes dans une phase de transition.

Aussi, le groupe-pays Tunisie a décidé de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité sur la constitution d'une *Task Force* qui pourrait puiser au sein des collectivités locales membres du groupe, des compétences humaines, susceptibles de pouvoir répondre efficacement aux besoins des autorités locales tunisiennes dans ce mouvement de décentralisation.

Lors de cette même réunion du groupe-pays Tunisie, un groupe de travail s'est constitué et s'est réuni le 22 mai afin d'élaborer une note projet pouvant être déposée dans le cadre du Fonds de soutien à la coopération décentralisée franco-tunisienne. Il était composé de CUF, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Lyon Métropole, la Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales – Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Cette réunion a permis de préciser les contours du projet.

Ce projet mutualisé vise à accompagner les collectivités territoriales tunisiennes dans leur gouvernance locale avant et après les élections locales, dans un contexte de décentralisation, autour de thématiques partagées. Il s'agit également de mobiliser l'expertise territoriale en s'appuyant notamment sur le partenariat CNFPT/ CFAD.

Notre démarche est d'abord franco-tunisienne et doit être complémentaire à d'autres programmes et non supplémentaires.

Pour cela, quatre phases de travail ont été prévues :

- l'organisation de réunion de concertation avec les institutions et ministères tunisiens compétents en termes de décentralisation

- *Pour cela, 2 missions ont été organisées à Tunis aux mois de juillet et d'octobre 2015 en lien avec l'Ambassade de France à Tunis et le Ministère tunisien de l'Intérieur ; suivies de cette réunion du GP Tunisie à Marseille.*
- la réalisation d'une expertise détaillée permettant de mieux quantifier les besoins en compétences pour chacun des territoires tunisiens (Gouvernorats, grandes villes) et par domaines d'intervention mais aussi d'identifier avec précision les ressources humaines réelles mobilisables du côté des collectivités françaises susceptibles de répondre à ces besoins ;
- l'édition par le CNFPT d'une publication reprenant de façon synthétique les résultats de cette expertise et faisant apparaître les correspondances entre offre et demande de formation, pour lesquelles la Task Force pourrait être opérationnelle.
 - *On peut dire que ces deux composantes ont été réalisées dans le cadre de l'étude sur la situation des collectivités locales tunisiennes dans le cadre du processus de décentralisation.*
- l'organisation d'un séminaire de restitution ouvert très largement aux collectivités tunisiennes et françaises, aux institutions concernées et aux bailleurs de fonds intéressés par ce projet.
 - *C'est le dernier volet qu'il nous reste à voir et à organiser dans le cadre de notre réunion du groupe-pays Tunisie.*

Cette première phase pilote vise à définir, avec les partenaires tunisiens, un programme d'actions qui pourrait être mis en place à partir de 2016, sur une période de 3 ans, à partir des défis et enjeux liés au contexte institutionnel, de décentralisation en Tunisie et en France.

▪ **2/ Contexte général du processus de décentralisation : enjeux et priorités des pouvoirs publics tunisiens**

Intervention de M. Hammami, DGCL:

Cette réunion vient conforter les relations franco-tunisiennes.

En Tunisie, la décentralisation a été pensée en opposition avec le centralisme d'avant la révolution.

Légitimité de ce concept en Tunisie : sous l'ancien régime, les conflits sociaux étaient gérés par le président, et très souvent étouffés. Après sa chute, l'Etat de droit a été menacé (augmentation de la délinquance, de la corruption, etc...). Les tunisiens sont heureux d'avoir fait la révolution mais sont conscients des dérives qui s'en sont suivies.

La démocratie participative est le meilleur moyen, à l'échelle locale d'impliquer les citoyens dans la gestion de la société et notamment de les responsabiliser sur la question de la fiscalité. En effet, les citoyens doivent être conscients de l'utilité de leur contribution et l'impôt, considéré comme une confiscation sous Ben Ali, doit aujourd'hui être vu comme vecteur de changements et de développement du pays.

La question de la fiscalité locale est importante : c'est l'apanage du pouvoir politique mais c'est aussi un moyen de développement local et d'un ancrage de la démocratie locale. Il y a un potentiel fiscal important en Tunisie mais il faut changer les mécanismes archaïques et inefficaces hérités de l'ancien régime. En bref, il faut construire une « nouvelle culture fiscale ».

Le Chapitre 7 de la constitution consacre la décentralisation. Principes qui correspondent à la réalité tunisienne.

Comment travailler cette vision ? Ont été recensées 4 thématiques :

- La réforme de la fiscalité locale
- Les compétences transférées : lesquelles ? comment les transférer ?
- Les ressources humaines, la formation
- Découpage territorial

Des termes de références ont été définis pour chacune des thématiques, c'est un travail qui se fait en dehors de l'administration, au sein des universités (accord avec l'association des universités) pour que de nouvelles approches et réflexions puissent se faire, à travers des commissions qui vont travailler sur ces thématiques. Cette démarche a été acceptée par le gouvernement au mois de juin, avec une division administrative en 8 grandes régions pour installer ces groupes de travail.

Ce travail sera ensuite partagé et mobilisera un comité technique composé aux 2/3 de membres de la société civile et 1/3 de l'administration.

Cette architecture se maintient. Reste à identifier et rechercher les financements : 8 milliards de dinars (appui de la GIZ, de la Délégation de l'Union Européenne). Les travaux de ces commissions vont élargir la concertation entre les différents acteurs.

Une comptabilisation des compétences de l'Etat tunisien évalue leur total à 1452. L'objectif est, dans un premier temps, d'en décentraliser 15% d'ici trois ans.

Travail en lien avec les Ministères qui ont des services de proximité : santé, transports,...

Pour chaque thématique, sont prévus des objectifs souples, il y a un cadre général.

D'ici octobre 2016, sont prévues des élections municipales et en 2017, des élections régionales. Il faut donc poser les lois sur les élections locales et régionales. On entre dans la 6^{ème} année de délégations spéciales, ce sont des volontaires qui ne perçoivent aucune indemnité.

Une 1^{ère} loi électorale : le projet présenté en conseil ministériel doit être encore corrigé. Elle fera ensuite l'objet d'une large concertation dans tout le territoire et auprès des différents ministères, puis remis au comité ministériel et à l'ARP (Assemblée des Représentants du Peuple).

Quant au Code des Collectivités Locales, il va bouleverser plusieurs domaines. Il est en ligne sur le site du ministère de l'intérieur vous pouvez d'ailleurs le télécharger via ce lien : <http://www.ccl.tn> Il rompt avec le précédent système : ex : l'emprunt ne pourra se faire que pour des investissements et non pour le fonctionnement ; le gouverneur ne pourra pas intervenir dans les affaires locales (principe de libre administration est consacré)

Le découpage territorial a été défini et validé.

Toutes ces lois vont être accompagnées par d'autres lois. Il y aura également un travail en parallèle à mener sur la déconcentration.

▪ **3/ Présentation de l'étude sur l'état des lieux de la situation des collectivités tunisiennes dans le cadre de la décentralisation**

Une présentation Powerpoint a été assurée par le consultant, Selim Kharrat.

Elle est disponible sur le site de CUF via le lien suivant : http://cites-unies-france.org/Reunion-du-groupe-pays-Tunisie-2561?var_mode=recalcul

III/ Vers quel programme d'actions collectif franco-tunisien pour répondre à ces priorités ?

- **Echanges avec la salle**

M. Ben Yakhlef, CFAD : Sur les 650 000 fonctionnaires que compte l'administration tunisienne, seuls 35 000 travaillent au sein des collectivités territoriales, dont 10% de cadres. L'administration de l'Etat est donc surchargée. Il est indispensable de créer des administrations décentralisées et pour cela, il est nécessaire de former les fonctionnaires. Aussi, dans le cadre de la création des commissions de décentralisation, il faut penser à former leurs futurs présidents. C'est dans cet effort de formation que nous avons besoin de l'appui des collectivités françaises.

Pascal L'Huillier, chef de projet, Lyon Métropole : il souhaite apporter l'expertise d'une collectivité qui n'a pas de coopération en Tunisie mais qui a déjà participé à des projets de formation très concrets.

La gestion des déchets, reste une compétence non définie dans l'étude : est ce une compétence partagée ?

M. Lasram, Maire de Tunis : il y a deux thèmes prioritaires : les finances locales et les ressources humaines.

Le recrutement des agents de collectivités territoriales se fait par le Ministère, ce qui est très problématique, il y a des postes qui sont vacants depuis plusieurs mois voire plusieurs années.

L'objectif principal est d'asseoir une véritable administration communale capable d'accompagner la décentralisation. En ce sens, il faudrait créer une école nationale, sur le modèle de l'ENA, mais pour les CT. Aux étudiants qui y entreraient, on enseignerait la gestion des CT, c'est un véritable chantier de formation car nous avons besoin de DGS, de DRH etc...

M. Hammami, DGCL : la question de la coopération transfrontalière est un sujet important compte tenu de nos pays voisins (Algérie et Libye) et l'expérience de la France en la matière nous intéresse.

Les autres thèmes qui méritent aussi réflexion sont : La gestion des crises ; le volet numérique ; la police municipale ; la gestion des conseils régionaux ; la gestion des déchets (compétence pas encore réellement tranchée).

AVITEM : L'agence des villes et territoires méditerranéens durables veut contribuer à relever le défi du développement urbain et territorial par la gouvernance démocratique en Méditerranée. L'objectif principal d'AViTeM est de mettre en place un dispositif d'échange d'expérience, d'expertise, de formation et de coopération permettant de promouvoir des démarches intégrées et exemplaires de développement urbain et territorial dans les pays de l'Union pour la Méditerranée. Pour se faire, l'agence a mis en place un cycle de séminaires axé sur les questions de gouvernance ouvert aux acteurs de l'aménagement et du développement territorial, issus des secteurs privé comme public et de la société civile en position de responsabilité opérationnelle dans leur structure et pouvant ainsi mettre à profits les acquis du programme.

Andréas Korb, CNFPT : l'AFD travaille sur un programme de formation en vue des élections locales de 2016 en Tunisie, il faut donc rester attentif à ce programme.

M. Harzallah, commune de Sousse : la commune de Sousse a créé un observatoire de l'abandon scolaire, ces résultats seront à suivre car c'est un enjeu important pour le pays.

Bertrand Fort, Délégué à l'Action extérieure des collectivités : Le Fonds d'appui franco-tunisien de la coopération décentralisée sera renouvelé et prendra en compte nos échanges et les recommandations, dans des priorités sectorielles ; l'appel à projet climat 2 en 2016 sera exceptionnellement ouvert pour la coopération avec la Tunisie. Un Appel à projet jeunesse 2 sur la mobilité et la formation professionnelle sera également lancé cette année.

Linda Naili, CUF : Tous ces éclairages nous permettent d'identifier des priorités pour passer à une phase opérationnelle de notre programme : on a bien compris que la question de la fiscalité locale est une question importante et transversale, tout comme la formation.

On voit bien que l'enjeu ne se situe pas uniquement en terme de mises en œuvre de ces compétences nouvellement transférées mais se situe aussi en terme d'élaboration de politiques publiques, de planification territoriale en prenant en compte l'ensemble des acteurs concernés : Etat/collectivités, société civile. D'où l'une des recommandations sur la formation ou échanges de pratiques pour les cadres et élus. Il faut que nous validions, précisions nos axes d'intervention prioritaires.

L'accompagnement du programme mutualisé Tunisie doit se situer aussi en terme de méthodologie et d'outils pour la mise en œuvre des politiques publiques ;

Au moins 5 thèmes prioritaires :

- Partenariat Public Privé
- Mécanisme de consultation et concertation locale
- Gestion et collecte des déchets
- Formation
- Fiscalité locale

Quelle méthodologie de travail et quelles prochaines étapes pour préciser les activités à mettre en œuvre dans le cadre d'un projet ?

Nous avons prévu un séminaire de travail en Tunisie pour préciser les contours de notre projet ou le finaliser ? Est-ce qu'on le programme pour le mois d'avril ?

Pour avancer sur ces questions, CUF propose aux collectivités et autres partenaires qui le souhaitent, et en lien avec les partenaires tunisiens, de travailler sur une note projet (comme nous l'avons fait l'année dernière) en reprenant les propositions issues de l'étude et de nos échanges, mais aussi pour préparer le séminaire en Tunisie.

Il faut être clair sur les objectifs de notre futur projet, les articulations avec les autres programmes qui couvrent ces thématiques et les coopérations existantes, il faut valoriser/capitaliser les expériences-projets réussis qui pourraient être « dupliqués » sur d'autres territoires et coopération.

- **3/ Quelle articulation avec le programme de renforcement de capacités de la société civile tunisienne, le PCPA Tunisie, qui développe un volet autour de la démocratie participative locale ?**

Guilhem Arnal, responsable Tunisie à Solidarité Laïque:

Dans le cadre du cycle sur la démarche pluri-acteurs du programme, il a été proposé d'organiser, un séminaire sur le rôle de la société civile dans le processus de décentralisation et la gouvernance locale

en Tunisie, ainsi qu'un voyage d'étude en France pour permettre des échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans ce cadre-là :

- Le voyage d'étude en France s'est déroulé à Lyon du 13 au 15 novembre 2015 à l'invitation de Lyon Métropole dans le cadre de la SSI où la Tunisie était pays d'honneur : une délégation tunisienne mixte de représentants d'associations et de municipalités tunisiennes qui ont visité les services de la Métropole et de la région en charge de la vie associative et de la démocratie participative. Puis participation à une table-ronde sur la société civile tunisienne.
- Un séminaire tuniso-français d'échanges d'expériences sur la décentralisation et la démocratie participative **se tiendra le 17 mars à Gammarth.**

L'objectif de cette démarche de sensibilisation et d'échanges est de contribuer au renforcement du partenariat entre société civile et collectivités locales pour trouver localement, et de manière inclusive, des solutions adéquates pour la mise en valeur des potentialités des territoires répondant aux attentes et besoins des citoyens et respectant les droits de chacun.

Ces actions permettront d'accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre d'une démarche d'implication du citoyen et de la société civile dans la gestion des affaires locales. Il s'agit aussi de soutenir l'émergence de projets associatifs en complémentarité avec les projets des collectivités locales, mais aussi la prise en compte des attentes et besoins exprimés par les citoyens dans la planification de l'action des collectivités locales.

CUF est partie prenante de ce programme et de ces initiatives et cherchera à trouver les articulations avec le programme que nous construisons.

▪ Agenda

- Lancement de l'appel à projet du Fond d'appui à la coopération franco-tunisienne (**février-mars 2016**).
- Séminaire tuniso-français sur la décentralisation et la démocratie participative, **17 mars à Gammarth.**
- Forum jeunesse à Gafsa (**29-30 avril et 1^{er} mai**), organisé par l'IFT. Vous trouverez la note de présentation sur le lien suivant : <http://cites-unies-france.org/Forum-Jeunesse?var mode=recalcul>
- Forum de l'AICT de Cités Unies France : **4-5 Juillet** au Palais des Congrès à Paris
- Forum des autorités locales et régionales de la Méditerranée à Sousse (**29-30 septembre 2016**). Toutes les informations sont à votre disposition via le lien suivant : http://www.commed-cglu.org/wp-content/uploads/2014/03/FALRM_presentation.pdf

Liste de présence :

- ANGENEAU Christèle, Responsable pôle formation, AVITEM

- AOUNI Adeline, Chargée de mission, Conseil régional PACA
- ARNAL Guilhem, Responsable Tunisie, Solidarité Laïque
- ASTRUC Jean Yves, Chef de service, Conseil Régional PACA
- CHERID Sahra, Stagiaire, Cités Unies France
- CLAVERIE Christian, Conseiller municipal délégué, Ville de Manguio-Carnon
- CREZE Patrick, Directeur développement, AVITEM
- DOUTREMEPUICH Marie, Chef de projet, Conseil départemental de l'Hérault
- EFFOSSE Marie Christine, Chargée de mission, Conseil départemental des Bouches du Rhône
- FIORINI BERIOT Anna, Chargée de mission, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- FORT Bertrand, Délégué à l'AECT, MAEDI/DAECT
- GAGNANT Clémentine, Chargée de mission, Forum réfugiés-Cosi
- GALLET Bertrand, Directeur général, Cités Unies France
- GINOUVES Dominique, Chargée de mission, Ville de Marseille
- HUP Véronique, Chargée de projet RI, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
- KHANDRICHE Mohammed, Secrétaire général, Touiza solidarité
- KORB Andréas, Directeur de la coopération internationale, CNFPT
- L'HUILLIER Pascal, Chargé de mission, Métropole de Lyon
- LE TOURNEUR Candice, Chargée de projet, AVITEM
- MALLÉN Patricia, Adjointe au DRI, Ville de Marseille
- MEVEL REINGOLD Anne Marie, Secrétaire adjointe de la CNCD, MAEDI/DAECT
- NAILI Linda, Chargée de mission, Cités Unies France
- NICOLAS Valérie, Affaires internationales, ARF
- REVEL Pierre, Chargé de mission, France Volontaires
- ROATTA Jean, Maire adjoint, Ville de Marseille
- ROUQUETTE Virginie, Chargée de mission, Cités Unies France
- SIMO Catherine, Chargée de mission, Commission Méditerranée CGLU